

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties  
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la cinquième séance du Comité I

7 juin 2007: 9 h 10 – 12 h 15

Président: Greg Leach (Australie)

Secrétariat: T. de Meulenaer  
D. Morgan  
M. Schmidt

Rapporteurs: J. Boddens Hosang  
J. Caldwell  
J. Hepp  
C. McLardy

## Interprétation et application de la Convention

### Amendement des annexes

#### 68. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

Suite à la discussion précédente au sujet de la proposition CoP14 Prop. 26, et compte tenu du soutien limité qu'a reçu cette proposition, la Suisse suggère d'en réduire le champ d'application et de le limiter à l'annotation relative aux fruits du dragons *Opuntia* sous-genre *Opuntia*, et aux genres *Hylocereus* et *Selenicereus*. Elle considère que l'important commerce de spécimens de ces espèces, essentiellement de l'Asie du Sud-Est vers l'Europe, n'est en grande partie pas déclaré et est pratiqué en violation de la Convention. L'inscription de ces espèces aux annexes n'a qu'un intérêt négligeable du point de vue de la conservation.

La Suisse propose la rédaction d'un projet de décision pour renvoyer les éléments contenus dans la proposition CoP14 Prop. 26 devant le Comité pour les plantes pour un complément d'étude. Les Etats-Unis d'Amérique appuient la proposition de la Suisse ainsi que le projet de décision et souhaitent entendre l'avis des Etats des aires de répartition. Le Mexique pense que des problèmes d'application subsisteront et que cette question devrait être renvoyée au Comité pour les plantes. La Chine, le Kenya et le Pérou partagent cette opinion.

Prenant note des opinions exprimées par le Comité, la Suisse retire la proposition CoP14 Prop. 26.

En ce qui concerne la proposition de rédaction d'un projet de décision, l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, suggère la formation d'un groupe de rédaction restreint chargé de veiller à ce que le mandat du Comité pour les plantes soit clair. Cette idée est appuyée par la Thaïlande et la Présidente du Comité pour les plantes.

Le Président suggère que ce groupe de travail comprenne l'Allemagne, le Mexique et la Suisse.

Le Président du groupe de travail sur les plantes médicinales (Allemagne) présente la proposition

CoP14 Prop. 27 et attire l'attention des participants sur la longue liste d'annotations établie au fil des ans.

*American Herbal Products Association* demande des éclaircissements sur *Panax* spp. et *Hydrastris canadensis*, et *Humane Society International*, en tant que membre de *Species Survival Network* (SSN), sur *Picrorhiza kurrooa*. L'Allemagne déclare que la proposition prend en compte ses préoccupations.

Le Secrétariat attire l'attention des participants sur l'annexe 2 du document CoP14 Doc. 68 et rappelle au Comité que des amendements concernant des espèces inscrites à l'Annexe III ne peuvent être faits que par les pays ayant demandé ces inscriptions. Il demande des éclaircissements sur l'inclusion de l'annotation #1 pour *Beccariophoenix madagascariensis*. L'Allemagne recommande de garder l'annotation de cette espèce figurant dans la proposition.

Les Etats-Unis, la Jamaïque, le Kenya, le Mexique, la Présidente du Comité pour les plantes, et TRAFFIC, expriment leur soutien à la proposition, qui est acceptée par consensus. Les Etats-Unis invitent instamment le Secrétariat à adopter une approche plus dynamique à l'égard des Etats des aires de répartition des espèces inscrites à l'Annexe III en envoyant aux Parties une notification leur recommandant d'apporter les modifications appropriées aux annotations. Le Secrétariat marque son accord.

#### 66. Examen périodique des annexes

Le Président du Comité pour les animaux présente le document CoP14 Doc. 66 et son annexe et attire l'attention des participants sur le projet de résolution sur la sélection des espèces à examiner venant remplacer les lignes directrices et figurant dans le document SC51 Doc. 16.

Le Président du Comité I suggère de constituer un groupe de travail chargé d'affiner le projet de résolution figurant dans le document CoP14 Doc. 66.

Le Mexique estime que le projet de résolution constitue une base solide pour le processus de sélection des espèces à examiner mais pense qu'une partie de l'énoncé du document SC51 Doc. 16 devrait être incorporée. En conséquence, le Mexique demande à être membre du groupe de travail. Le Canada, soulignant qu'il est essentiel de disposer d'une base scientifique pour la sélection des espèces, et l'Australie, notant la nécessité de transparence du processus, demandent également à faire partie du groupe de travail.

Les Etats-Unis soulignent que le Comité permanent n'a pas encore examiné les espèces que les comités scientifiques ont sélectionnées pour examen lors des sessions de 2006 (22<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et 16<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes), et ils font remarquer que l'achèvement de l'examen en est inutilement retardé. Les Etats-Unis et la Suisse doutent de la nécessité de la participation du Comité permanent. En revanche, l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, estime qu'il est important que le Comité permanent participe au processus.

Le Président demande aux Etats-Unis de présider un groupe de travail formé par les pays suivants: Australie, Canada, Islande, Israël, Japon, Kenya, Malaisie, Mexique, Sénégal, Suisse, un Etat membre de la Communauté européenne, et de SSN, de TRAFFIC, du PNUE-WCMC et du Secrétariat. Le Président du Comité pour les animaux invite le groupe de travail à ne pas compliquer inutilement le processus de sélection et la Suisse souligne les éventuelles difficultés évoquées dans le document CoP14 Inf. 11.

#### 68. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

Les Etats-Unis présentent la proposition CoP14 Prop. 28 et expliquent que *Shortia galacifolia* est reproduite artificiellement essentiellement pour le commerce horticole intérieur, ce qui n'affecte donc pas les populations sauvages; cela justifie sa suppression de l'Annexe II. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, partage cette opinion. La proposition est acceptée par consensus.

La Suisse retire la proposition CoP14 Prop. 29 d'amendement de l'annotation aux espèces d'*Euphorbia* inscrites à l'Annexe II et suggère de former un groupe de rédaction chargé de préparer une décision à l'adresse du Comité pour les plantes de façon que le sujet puisse être étudié plus à fond. L'Afrique du Sud, l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, la Chine et les Etats-Unis d'Amérique, soutiennent cette suggestion. Le groupe de rédaction se compose de l'Afrique du Sud, de la Chine, de l'Italie, du Kenya et de la Suisse.

Avant de passer aux points suivants de l'ordre du jour, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) est invité à faire une déclaration. Le représentant du FNUF fait référence à la Septième session du FNUF qui a récemment eu lieu et où le FNUF a adopté un instrument juridiquement non contraignant sur toutes les forêts et décidé de renforcer la coopération et la coordination aux niveaux programmatique et politique. Il exprime le vœu de parvenir à une synergie des efforts avec la CITES, en matière de conservation internationale des forêts, dans le but mutuel de remplir les objectifs mondiaux de conservation de la biodiversité et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, fait quelques commentaires concernant les propositions CoP14 Prop. 31, 32 et 33 et explique que des consultations étendues ont eu lieu durant plusieurs années, avec de nombreux experts, Etats de l'aire de répartition, organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et que le Comité pour les plantes a soutenu ce processus.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, présente la proposition CoP14 Prop. 33 et suggère quelques amendements pour préciser l'application de l'annotation #5 de façon que seuls les principaux produits d'exportation que sont les grumes, le bois scié et les placages soient couverts par l'inscription et que celle-ci s'applique uniquement aux populations néotropicales. L'application pourrait commencer dans un délai de 18 mois après l'inscription à l'Annexe II pour que les Parties puissent résoudre les problèmes techniques ou administratifs. Elle prie les Parties de soutenir la proposition amendée. La Présidente du Comité pour les plantes met l'accent sur certains éléments des discussions relatives à *Cedrela* spp. au cours de la dernière session du Comité pour les plantes et, tout étant sensible aux préoccupations des Etats de l'aire de répartition, prie les Parties de soutenir la proposition.

La Colombie, s'exprimant au nom de 30 pays d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes, est opposée à la proposition et attire l'attention sur les lacunes dans les informations qui y sont présentées. Elle reconnaît qu'il y a un commerce international de *Cedrela* spp. et encourage les Etats de l'aire de répartition à en envisager, s'il y a lieu, l'inscription à l'Annexe III; elle incite en outre d'autres Parties et organisations à apporter une assistance en matière de renforcement des capacités. Cuba, l'Equateur, le Guyana, le Mexique et le Pérou, qui sont des Etats de l'aire de répartition, rejettent aussi la proposition tout comme le Brésil, le Canada, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, l'Indonésie et le Kenya. L'Equateur mentionne des difficultés d'application en raison du calendrier de la gestion des forêts nationales. Le Pérou estime qu'il est nécessaire de réévaluer la base scientifique de la proposition et de conduire des études sur le terrain pour évaluer l'état des populations.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, répond que les données scientifiques ont été correctement préparées et propose de tenir d'autres consultations avec les Etats de l'aire de répartition en vue d'amender la proposition. La Norvège abonde en ce sens.

Le Mexique et la Colombie, cette dernière s'exprimant au nom de 30 Etats de l'aire de répartition d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes, réaffirment leur opposition à la proposition ainsi qu'à de nouvelles discussions.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, propose d'ajourner le débat. La Norvège s'exprime en faveur de la proposition d'ajournement et la Colombie et le Mexique s'expriment contre, après quoi, la question est mise aux voix. La proposition d'ajournement du débat est rejetée par 45 voix contre, 37 pour et 11 abstentions. Le Président annonce que la discussion sera poursuivie mais le Brésil conteste cette décision et la question est mise aux voix. La décision du Président est acceptée par 50 voix pour et 49 contre. Cuba, estimant

que son équipement de vote n'a pas fonctionné, demande que son vote contre la décision du président soit versé au compte rendu.

La séance est levée à 12 h 10.

Résultats des votes

Vote 1: Prop. 33. Proposition de l'Allemagne d'ajourner le débat / Vote 2: Prop. 33. Contestation de la décision du Président de poursuivre la discussion / Clé: 0 = n'a pas voté, 1 = oui, 2 = non, 3 = abstention

Parties	Vote 1	Vote 2
Australia AU	1	1
Austria AT	1	1
Azerbaijan AZ	0	0
Bahamas BS	2	2
Bangladesh BD	0	0
Barbados BB	0	0
Belarus BY	0	0
Belgium BE	1	1
Belize BZ	0	0
Benin BJ	0	0
Bhutan BT	1	2
Bolivia BO	0	0
Botswana BW	1	2
Brazil BR	2	2
Brunei Darussalam BN	0	0
Bulgaria BG	1	1
Burkina Faso BF	3	3
Burundi BI	2	1
Cambodia KH	1	1
Cameroon CM	2	1
Canada CA	2	1
Cape Verde CV	0	0
Central African Republic CF	0	0
Chad TD	0	0
Chile CL	2	2
China CN	2	2
Colombia CO	0	0
Comoros KM	0	0
Congo CG	0	0
Costa Rica CR	2	2
Côte d'Ivoire CI	0	0
Croatia HR	1	1
Cuba CU	2	2
Cyprus CY	0	0
Czech Republic CZ	1	1
Democratic Republic of the Congo CD	1	1
Denmark DK	1	1
Djibouti DJ	0	0
Dominica DM	1	2
Dominican Republic DO	2	2
Ecuador EC	2	2
Egypt EG	0	2
El Salvador SV	0	0
Equatorial Guinea GQ	0	0
Eritrea ER	3	1

Parties	Vote 1	Vote 2
Estonia EE	1	1
Ethiopia ET	2	2
Fiji FJ	3	1
Finland FI	2	1
France FR	1	1
Gabon GA	0	0
Gambia GM	0	0
Georgia GE	0	0
Germany DE	1	1
Ghana GH	0	0
Greece GR	1	1
Grenada GD	0	0
Guatemala GT	2	2
Guinea GN	2	2
Guinea-Bissau GW	0	0
Guyana GY	2	2
Honduras HN	2	2
Hungary HU	1	1
Iceland IS	1	1
India IN	2	2
Indonesia ID	0	2
Iran (Islamic Republic of) IR	0	0
Ireland IE	1	1
Israel IL	2	2
Italy IT	1	1
Jamaica JM	3	0
Japan JP	2	2
Jordan JO	0	0
Kazakhstan KZ	0	0
Kenya KE	2	1
Kuwait KW	2	2
Lao People's Democratic Republic LA	2	2
Latvia LV	1	1
Lesotho LS	0	0
Liberia LR	0	0
Libyan Arab Jamahiriya LY	0	0
Liechtenstein LI	0	0
Lithuania LT	0	1
Luxembourg LU	0	1
Madagascar MG	2	2
Malawi MW	0	0
Malaysia MY	2	2
Mali ML	0	0
Malta MT	1	1
Mauritania MR	0	0

Parties	Vote 1	Vote 2
Mauritius MU	3	1
Mexico MX	0	2
Monaco MC	0	1
Mongolia MN	2	2
Montenegro ME	0	0
Morocco MA	0	0
Mozambique MZ	2	2
Myanmar MM	0	0
Namibia NA	3	1
Nepal NP	0	1
Netherlands NL	1	1
New Zealand NZ	1	1
Nicaragua NI	0	2
Niger NE	2	1
Nigeria NG	0	0
Norway NO	1	1
Out of order	0	0
Pakistan PK	0	0
Palau PW	3	1
Panama PA	0	0
Papua New Guinea PG	0	0
Paraguay PY	0	0
Peru PE	0	0
Philippines PH	0	0
Poland PL	0	0
Portugal PT	1	1
Qatar QA	2	2
Republic of Korea KR	2	2
Republic of Moldova MD	0	2
Romania RO	1	1
Russian Federation RU	0	0
Rwanda RW	0	0
Saint Kitts and Nevis KN	2	2
Saint Lucia LC	2	2
Saint Vincent and the Grenadines VC	0	0
Samoa WS	0	0
San Marino SM	0	0
Sao Tome and Principe ST	0	0
Saudi Arabia SA	0	0
Senegal SN	0	0
Serbia RS	1	1
Seychelles SC	0	0
Sierra Leone SL	0	0
Singapore SG	2	2
Slovakia SK	1	1
Slovenia SI	1	1
Solomon Islands SB	0	0
Somalia SO	0	0
South Africa ZA	3	1
Spain ES	0	0
Sri Lanka LK	0	0
Sudan SD	0	0

Parties	Vote 1	Vote 2
Suriname SR	1	1
Swaziland SZ	3	2
Sweden SE	1	1
Switzerland CH	3	1
Syrian Arab Republic SY	3	2
Thailand TH	2	1
The former Yugoslav Republic of Macedonia MK	0	0
Togo TG	2	2
Trinidad and Tobago TT	1	1
Tunisia TN	2	2
Turkey TR	2	2
Uganda UG	2	2
Ukraine UA	0	0
United Arab Emirates AE	1	2
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland GB	1	1
United Republic of Tanzania TZ	2	2
United States of America US	1	1
Uruguay UY	0	0
Uzbekistan UZ	0	0
Vanuatu VU	2	2
Venezuela (Bolivarian Republic of) VE	2	2
Viet Nam VN	3	2
Yemen YE	1	0
Zambia ZM	2	2
Zimbabwe ZW	2	0